

## Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DRIRE Bourgogne

Groupe de Subdivisions : YONNE NIEVRE

Subdivision : AUXERRE

Nom(s) du ou des inspecteurs : Eric GIROUD

Date de la lettre d'annonce de l'inspection:///

Date de l'inspection : 11/06/2008

Type d'inspection : rapide / inopinée / planifiée

Motif de la planification : Site inspecté le même jour que la carrière et exploité par la même entreprise.

Société : CARRIERES DE SAINTE MAGNANCE

A

Commune : SAINTE MAGNANCE

Activités : centrale d'enrobage

Liste des installations inspectées : ensemble de la plate-forme.

Thèmes : Remise en état

Référentiels de l'inspection :

Arrêté préfectoral du 27 novembre 2002 – Articles 5.6.1 ; 5.6.3 ; 5.8 et 18

L'arrêté préfectoral du 14 octobre 2004 de mise en demeure, vu l'absence d'activité, n'a pas été examiné.

Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :

MM. GRUET et NOLIN ont été rencontrés sur la carrière.

Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :

Des photographies sont jointes en annexe (bassin d'eau pluviale, pont à bascule sous la végétation, plate-forme).

La dernière campagne sur ce site remonte à septembre 2004.

En application de l'article 5.6.3 de l'arrêté du 27 novembre 2002, l'exploitant n'a pas informé la DRIRE d'une nouvelle campagne.

L'exploitant a confirmé qu'aucune campagne n'avait eu lieu depuis 2004 ; en application de l'article 18 de l'arrêté du 27 novembre 2002, l'arrêté d'autorisation est caduc (absence d'activité durant deux années consécutives).

En l'absence d'une nouvelle autorisation, le site doit être réaménagé conformément aux dispositions de l'article 5.8 de l'arrêté d'autorisation.

Suites envisagées :

Courrier

Liste des documents établis suite à la visite :

Lettre à l'exploitant + fiche des constatations

Date et signature du ou des inspecteurs : AUXERRE, le 02 JUILLET 2008

L'inspecteur des installations classées,

Eric GIROUD



